



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 928 9352 • FAX: +41 22 928 9013 • E-MAIL: ie-haiti@ohchr.org

Genève, le 7 septembre 2012

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité d'Expert Indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti. Mon attention a été attirée par plusieurs messages concordants sur la situation de Monsieur FRANDY Charles, ressortissant haïtien actuellement assigné à résidence en territoire français.

Il aurait été interpellé dans la matinée du 28 août dernier par la police aux frontières françaises, alors qu'il travaillait sur un chantier en Guadeloupe.

Après avoir été placé en garde à vue, il aurait été emmené au centre de rétention administrative du Morne Vergain (Guadeloupe), en vue d'être expulsé vers Haïti.

Monsieur FRANDY Charles serait pourtant père d'un enfant français dont il s'occupe régulièrement en contribuant à ses besoins et, à ce titre, la loi française lui reconnaîtrait donc le droit de résider en France et, par conséquent, le protégerait de toute mesure de reconduite à la frontière. Depuis le 3 septembre dernier, il a été assigné à résidence par le juge judiciaire jusqu'à exécution de son expulsion et reste ainsi sous le coup de cette mesure.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir suspendre la mesure d'expulsion afin de permettre à Monsieur FRANDY Charles d'exercer ses droits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Michel Forst
Expert Indépendant des Nations unies sur la
situation des droits de l'homme en Haïti

Son Excellence
M. Nicolas Niemtchinow
Représentant permanent
Mission permanente de la France
auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres organisations internationales